



**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 JUIN 2025 A 20h00**

Le Lundi 16 Juin 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Mardi 10 Juin 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand DURANTON, Maire.

Etaient présents : M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, M. SEIGLE Didier, Mme BOUCHON Sylvie, M. BACHER Bruno, M. JOURDAN Jérôme, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme DELORME Séverine, Mme MATHIEU Emilie, Mme SCHULTZ Laurence, Mme BOUCHON Céline, M. QUEMIN Denis, M. THIVOLET Daniel

Excusés : Mme GENIN Chantal

Absent :

Procuration : Mme GENIN Chantal donne procuration à Mme BOUCHON Sylvie

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Sylvie BOUCHON est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal complet de la séance du Conseil Municipal du 12 Mai 2025
- Administration Générale :
 - Délibérations :
 - Mandatement CDG pour complémentaire santé
 - Tarification service périscolaire 2025-2026
- Travaux :
 - Avancement local technique
- Urbanisme
 - Lecture Permis de Construire et Déclaration Préalable
- Divers :

APROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal complet du Conseil Municipal du 12 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

ADMINISTRATION GENERALE :

DELIBERATIONS

MANDATEMENT CDG 38 POUR CONTRATS GROUPES

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- Une convention proposant des **titre restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
- Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
- Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,

2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,

3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin de vous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu).

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

REGLEMENT PERISCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Vu l'augmentation du traiteur de 0,03€ par repas pour l'année 2025-2026,

Vu l'augmentation des salaires et des charges,

Vu qu'il n'y a pas besoin de modification de réglementation de fonctionnement pour l'accueil périscolaire,

De modifier les tarifs du règlement périscolaire pour l'année 2025/2026, comme suit:

- Augmentation de 0,03€ par repas
- Augmentation de 2% pour le périscolaire

Après en avoir délibéré, avec 1 voix contre (Mme Emilie MATHIEU), 2 abstentions (Mme Sylvie BOUCHON et Mme Chantal GENIN) et 11 voix pour, le Conseil décide

D'approuver le nouveau règlement de l'accueil périscolaire pour l'année 2025/2026

Monsieur le Maire est autorisé à signer le présent règlement périscolaire tel qu'annexé à la présente délibération et prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre de ce règlement.

Il décide de mettre en application ces décisions au 1er septembre 2025.

TRAVAUX :

Atelier

M. Didier SEIGLE annonce quelques choix à faire pour l'atelier :

- Vu que le bâtiment a dû être relevé, nous sommes obligés de remplacer le talus par un mur de soutènement et remblaiement de 18m².
 - o Devis pour le mur de soudainement 15 989.72€ HT, escalier coté terrain de boules 2 336.00€ HT, éclairage 2 mats, 2 lumières, massifs 2 519.94€ HT, soit un total de 20 885.66€ HT par l'entreprise Reguillon.
 - o Devis pour le garde-corps 20m² linéaire 6 630€ HT, rampe d'escalier 336.00€ HT, potelet pour angle de bâtiment 171.00€ HT, soit un total de 7 137€ HT par l'entreprise Martin G

Ces deux entreprises interviennent déjà sur le chantier, afin de limiter les interlocuteurs en cas de problème. Le Conseil Municipal valide ces devis à l'unanimité des présents.

- Le Comité Technique informe qu'il n'y a aucune obligation de mettre des châssis de désenfumage dans l'atelier, il en était prévu 2 à 2 500.00€ HT pièce, soit 5 000.00€ HT au total, le Conseil Municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour ne pas les installer, et de réaffecter ce budget aux éventuels suppléments.
- L'entreprise Guillaud TP propose de baisser les tuyaux de branchement pour l'assainissement de 30 cm afin d'accentuer la pente du tuyau et de pouvoir se raccorder au tout à l'égout. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents sont d'accord pour relier l'atelier au tout à l'égout. La taxe de raccordement sera en plus. Une fosse sera là pendant 1 an, en attendant le raccordement.

- Dans 1 semaine les vitres seront installées et le bâtiment sera hors d'air et hors d'eau, les travaux de plâtrerie pourront commencer. Monsieur SEIGLE propose d'envisager une assurance à ce stade, Monsieur le Maire va se renseigner.

Salle des fêtes

M. Didier SEIGLE a rencontré l'entreprise Christophe JANIN pour la réalisation des deux escaliers de la scène dans la salle des fêtes. Ils sont finalisés, ils doivent être peints en gris et seront installés vendredi matin.

Panneaux de signalisation

M. Didier SEIGLE a fait établir un devis pour la réfection de la signalisation :

- 31 plaques de maison à 9.00€ HT pièce
- 1 triangle magnétique pour voiture
- 1 panneau « place handicapée »
- 1 panneau « stationnement interdit »
- 1 panneau « toilettes publiques »

Pour un montant de 1252.10€ HT, avec traitement anti-graffiti. Le Conseil Municipal valide ce devis.

M. Jérôme JOURDAN soulève que la DDEN a signalé l'absence de panneau école dans son rapport. M. SEIGLE s'engage à en faire ajouter 2 au devis.

Mme Laurence SCHULTZ attire l'attention sur le danger du croisement de la départementale (route de Vienne et route de Savas), en raison d'une visibilité insuffisante. Elle souligne la nécessité d'agir avant qu'un accident ne survienne. M. SEIGLE rappelle que des signalements ont déjà été faits auprès des services compétents, mais qu'aucune mesure n'a été prise, faute d'un nombre suffisant d'habitations. Mme SCHULTZ demande à être présente lors du prochain rendez-vous avec les représentants du Département.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du passage de la police pluri communale sur la commune le 24 avril et le 09 mai. Aucune infraction n'a été relevée.

M. Bruno BACHER demande que le pont de la Ranche soit nettoyé, en raison de l'accumulation d'herbes. M. SEIGLE propose également le nettoyage des bornes à incendie.

URBANISME :

Monsieur le Maire procède à la lecture des Permis de Construire et déclarations Préalables déposés en mairie depuis le mois de Mars.

Mme Séverine DELORME signale que M. TERRY a construit un mur de 1.80m de hauteur, alors que la limite autorisée pour un mur en moellons est de 1m. Monsieur le Maire répond que cette construction aurait été réalisée avant l'évolution de la réglementation. Mme DELORME doute de cette affirmation. Monsieur le Maire s'engage à vérifier.

M. SEIGLE rapporte avoir été contacté pour une importante fuite d'eau à l'ancien site Leader Loisirs. L'intervention de Bièvre Isère a été rapide. Le nouveau propriétaire annonce que les machines arrivent la semaine prochaine, et que le site est quasiment prêt à fonctionner.

DIVERS :

Monsieur le Maire reprend la parole :

Chapelle de Savas

Un architecte du patrimoine est venu visiter la chapelle. Il établira un devis ainsi que la programmation des travaux. Selon lui, l'état général n'est pas alarmant.

En ce moment le Département ne donne rien il faudra attendre 2026.

Proposition d'adhérer à la fondation du patrimoine pour 200€ / an, et passer par une association, sans cela, la commune ne peut recueillir de dons pour financer les travaux. Cette fondation permettrait de doubler le montant des dons récoltés.

Mme Séverine DELORME mentionne qu'une association avait été créée par M. Prosper ROCHE pour la rénovation du chauffage de l'église de Mépin. Il conviendrait de vérifier si cette association existe encore.

Service d'hébergement

Cosoluce propose un service d'hébergement, qui deviendra obligatoire en 2027, pour un montant de 984.00€ (avec 40% de remise) pour l'installation et l'hébergement + 542.18€ d'abonnement annuel.

Emplois Jeunes

8 candidatures ont été reçues pour les jobs d'été, parmi elles 1 candidat de plus de 18 ans et 1 candidat de moins de 16 ans, la priorité a été donnée aux jeunes de 17 ans qui ne pourront plus se présenter l'année prochaine.

Les jeunes retenus sont : Elisa ESCOFFIER, Clément GABET, Ilan MERKEL et Laura DUPUIS

Accueil de Loisirs

Le Mercredi 18 juin aura lieu le regroupement des 4 communes ayant la gestion des accueils de loisirs dans le cadre du PEDT, organisé par notre commune sur le thème des pirates.

Une remise de médaille aura lieu à 15h30, en présence des Elus.

Le TEAM JAN a prêté gracieusement un chapiteau pour l'événement.

Jeunes agriculteurs

L'association des jeunes agriculteurs sollicite les Elus pour prendre en charge le feu d'artifice.

Les élus soulignent qu'ils mettent déjà à disposition la salle des fêtes, et qu'une aide supplémentaire risquerait de créer des tensions avec d'autres associations.

Nettoyage des vitres

Monsieur le Maire informe que Mme Chantal GENIN a obtenu un devis pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, école, salle de Savas), incluant les encadrements, pour un montant de 1 620.00€ TTC.

Le nettoyage de l'école est prévu pour la rentrée.

Information municipal en période électorale

Mme Séverine DELORME informe l'assemblée de sa participation, avec Mme Chantal GENIN, à une réunion, le 3 juin à 18h, à Saint Etienne de st Geoirs, sur l'information municipal et communautaire en période électorale. Les supports flash de septembre et le bulletin communal de janvier devront être minimalistes, les inaugurations seront à éviter car les remerciements seront interdits.

Ecole

L'effectif va passer de 78 élèves à 73 à la rentrée, nous sommes proche du seuil de fermeture ! 8 CM2 partent au collège, 5 enfants partent dans le privé et 1 à Beauvoir de Marc.

Sortie scolaire CM1/CM2, la Directrice souhaiterait partir en novembre 2025 alors que le budget alloué sera disponible qu'à partir de mars 2026. Elle fera l'avance avec le compte de l'école.

La kermesse débutera après le spectacle de 14h30.

L'institutrice de petite et moyenne sections reviendra de son congés maternité 2 jours avant la fin d'année scolaire.

Une animation cerf-volant aura lieu la première semaine de juillet grâce au don de l'association des petits mômes.

Un pique -nique partagé aura lieu le 4 juillet avec le Sou des Ecoles.
Le Conseil d'école s'est bien passé et a terminé à 20h.

Assainissement

M. Denis QUEMIN informe que les travaux de raccordement au tout à l'égout approche l'école et de la salle des fêtes. Il existe un risque de fermeture de route lors de la fêtes de l'été.

Prochain conseil municipal

Mardi 15 Juillet 2025

Clôture de la séance : 22h35

Le Maire,

Bertrand DURANTON



Le secrétaire de séance

Sylvie BOUCHON

